

Conseil d'administration du CCAS

SEANCE DU 11 MAI 2026

DECISION MODIFICATIVE N°1 – 2026 – BUDGET ANNEXE SIAD

La Décision Modificative n°1 fait apparaître en section de fonctionnement et d'investissement, des inscriptions et des ajustements de crédits en dépenses et en recettes.

Elle se cumule avec le Budget Primitif.

L'équilibre financier de cette DM1 est le suivant ▮

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	0 €	0 €
Investissement	0 €	0 €
Total	0 €	0 €

BUDGET SIAD				
DEPENSES				
CHAPITRE	NATURE	LC	LIBELLE DE LA LIGNE DE CREDIT	AJUSTEMENT + ou -
FONCTIONNEMENT				0,00
INVESTISSEMENT				0,00
1	1	867	résultat d'investissement déficitaire	2 740,30
21	2182	53	Matériel de transport	-2 740,30
RECETTES				
CHAPITRE	ARTICLE	LC	LIBELLE DE LA LIGNE DE CREDIT	AJUSTEMENT + ou -
FONCTIONNEMENT				0,00
002	2	2871	Excédent de fonctionnement reporté	8 328,14
018	6419	2870	Remboursement sur rémunération du personnel	-8 328,14
INVESTISSEMENT				0,00

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- D'approuver la décision modificative N°1 – 2026 du Budget Annexe SIAD